



Arrêté relatif à une demande de crédit d'engagement de CHF 300'000.- et une demande de crédit budgétaire supplémentaire de CHF 200'000.- pour le remplacement d'équipements mécaniques de traitement des eaux usées à la STEP de Saint-Aubin-Sauges

Le Conseil général de la commune de La Grande Béroche,

vu la loi sur les communes, du 21 décembre 1964 ;

vu la loi sur les finances de l'État et des communes, du 24 juin 2014 ;

vu le règlement sur les finances communales, du 20 novembre 2023 ;

vu le rapport du Conseil communal, du 10 avril 2024 ;

arrête :

- Art. 1^{er} :** Un crédit d'engagement de CHF 300'000.- est accordé au Conseil communal pour le remplacement d'équipements mécaniques de traitement des eaux usées à la STEP de Saint-Aubin-Sauges.
- Art. 2 :** Le Conseil communal est autorisé à créer un crédit budgétaire de CHF 200'000.- pour cet objet dans les comptes des investissements 2024.
- Art. 3 :** Le montant de la dépense sera porté aux comptes des investissements dans le chapitre « 7200 Traitement des eaux usées » et amorti conformément à la loi au taux de 5%.
- Art. 4 :** Le Conseil communal est autorisé à conclure l'emprunt nécessaire au financement dudit crédit.
- Art. 5 :** Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui deviendra exécutoire à l'expiration du délai référendaire.

La Grande Béroche, le 29 avril 2024

AU NOM DU CONSEIL GÉNÉRAL

La présidente,

Donatella Vantaggio

La secrétaire,

Maëlle Petitpierre